



REGLEMENT JEU TIRAGE AU SORT « CELEBREZ LE PRINTEMPS AVEC UN TIRAMISU ! » - GALBANI, DELACRE - 2014

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société en nom collectif LACTALIS FROMAGES, au capital de 3 307 840 euros (RCS de LAVAL 402 757 751), dont le siège social est situé ZI des Touches, Boulevard Arago, 53810 CHANGE, FRANCE, et la S.A.S UNITED BISCUITS FRANCE, au capital de 20 000 000 euros (RC de NANTES 856 801 519 B SIREN 856 801 519 00070), dont le siège social est situé 27 route du Mortier Vannerie, 44120 VERTOU, FRANCE (ci-après collectivement désignées « Sociétés organisatrices »), organisent du lundi 31 mars 2014 10h00 au dimanche 29 juin 2014 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Célébrez le printemps avec un tiramisù ! » via le site internet d'accès gratuit www.ilgustoitaliano.fr.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation se fait exclusivement en se connectant sur le site Internet www.ilgustoitaliano.fr, d'accès gratuit, à l'exclusion de tout autre moyen, du lundi 31 mars 2014 10h00 au dimanche 29 juin 2014 à 23h59.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du jeu, des membres du personnel des sociétés organisatrices ainsi que des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont incompréhensibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement.

Toute participation doit être loyale : Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats.

Il est par conséquent totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique majeure ainsi que de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants notamment par voie de justice ou tout autre moyen à leur convenance.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 3 - COMMUNICATION DU JEU

Le jeu est annoncé par différents canaux de communication :

1. Le site Internet www.ilgustoitaliano.fr du lundi 31 mars 2014 10h00 au dimanche 29 juin 2014 à 23h59,
2. Le site Internet www.DELACRE.fr,
3. Des newsletters envoyées à la base de contacts www.enviedebienmanger.fr,
4. Une campagne de Facebook® Ads,
5. La page Facebook® www.facebook.com/ilgustoitalianogalbani.fr

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour jouer les participants doivent suivre la procédure suivante :

Si le participant ne dispose pas de compte sur www.ilgustoitaliano.fr, il doit :

1. Accéder à la page « jeu » du site www.ilgustoitaliano.fr,
2. Remplir le formulaire d'inscription (civilité, prénom, nom, date de naissance, nombre d'enfants, adresse postale personnelle, ville, code postal, pays, pseudo, email, mot de passe, confirmation du mot de passe),

3. Cocher ou non « Je souhaite recevoir des courriers électroniques de l'actualité GALBANI et les informations sur les marques du groupe auquel elle appartient, les offres exclusives (Bons de réduction, promotions, recettes...) du site partenaire www.enviedebienmanger.fr »,
4. Répondre correctement aux 3 questions posées
5. Lire et accepter le présent règlement complet en cochant la case prévue à cet effet,
6. Cliquez sur « jouer »
7. Cocher ou non « Je souhaite recevoir des courriers électroniques de l'actualité DELACRE »,
8. Valider sa participation avant le dimanche 29 juin 2014 à 23h59.

Si le participant dispose d'un compte sur www.ilgustoitaliano.fr, il doit :

1. Accéder à la page « jeu » du site www.ilgustoitaliano.fr,
2. S'identifier avec son email et son mot de passe,
3. Répondre correctement aux 3 questions posées
4. Lire et accepter le présent règlement complet en cochant la case prévue à cet effet,
5. Cocher ou non « Je souhaite recevoir des courriers électroniques de l'actualité DELACRE »,
6. Cliquer sur «jouer »,
7. Valider sa participation avant le dimanche 29 juin 2014 à 23h59.

En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés par la société organisatrice.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables si les formulaires renseignés par les participants ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison ou leur arrivant illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription ou en cas de problème de connexion sur internet).

Tout formulaire d'inscription illisible, incomplet, incompréhensible, erroné, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non conforme aux dispositions du présent règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 5 - DETERMINATION DES GAGNANTS

A la fin du jeu, 40 (quarante) gagnants seront tirés au sort pour gagner 40 (quarante) tablette Samsung. Le tirage au sort sera effectué le 29/07/2014 par Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000).

Le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant répondu correctement aux 3 questions et ayant dûment complété leur formulaire.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse postale ou/et adresse électronique), ce afin de permettre aux sociétés organisatrices de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du gain à moins que le gagnant n'apporte la preuve que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principale. Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure de manière définitive du présent jeu, tout participant :

- Ayant indiqué une identité ou adresse fausse,
- Ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- Contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation mise en jeu. Un second tirage au sort aura lieu pour la dotation en question afin de déterminer un nouveau gagnant.

Par ailleurs, les sociétés organisatrices se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Seuls les gagnants seront informés par courrier ou e-mail dans un délai maximum de 4 semaines après le tirage au sort.

Au cas où, à titre exceptionnel, la dotation en jeu ne pourrait être remis au gagnant du fait de celui-ci (exemples : adresse introuvable, invalidation de la participation, personne ne prenant pas livraison de la dotation, etc.) un second tirage au sort aura alors lieu pour désigner un autre gagnant.

ARTICLE 6 - DOTATIONS

Est mis en jeu :

- 40 (quarante) tablettes Samsung Galaxy Tab 3, d'une valeur commerciale unitaire de 359,90€ TTC. Description : Tablette sous Android 4.2 (Jelly Bean), mémoire de 16 go, écran tactile 8 pouces (1280x800), appareil photo arrière et avant, hôte USB, logement microSD, Wi-Fi, Bluetooth.

Les dotations ne sont ni reprises, ni échangées ou remplacées par un autre objet pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces (totale ou partielle) en échange de la dotation gagnée.

Le visuel de la dotation n'est en aucun cas contractuel.

En cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de justes motifs si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer la dotation gagnée par une autre dotation de valeur équivalente et, dans la mesure du possible, possédant des caractéristiques proches.

Le gagnant recevra sa tablette Samsung par voie postale à son adresse postale indiquée sur leur formulaire électronique d'inscription, dans un délai maximum de 12 semaines après le tirage au sort.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION ET APPLICATION DU REGLEMENT

Le règlement est déposé chez Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000). Le règlement peut être modifié à tout moment en cas de force majeure, d'événements indépendants de la volonté des sociétés organisatrices ou si les circonstances l'exigent, ce sous la forme d'un avenant publié par annonce en ligne sur le site du jeu. L'avenant sera lui aussi déposé chez Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000). Le règlement complet peut être consulté gratuitement en ligne à l'adresse du jeu : www.ilgustoitaliano.fr pendant toute la durée de validité du jeu (les frais de connexion pourront être remboursés sur simple demande dans les conditions fixées à l'article 11 du présent règlement).

Les sociétés organisatrices trancheront souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement complet en accord avec Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000).

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ou au présent règlement devra être transmise par écrit, en français, envoyé sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante : Service consommateurs GALBANI, 53089 LAVAL CEDEX 9, avant le 29/08/2014 inclus (cachet de la poste faisant foi).

En cas de divergences accidentelles entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce seront les termes du règlement complet qui primeront.

ARTICLE 8 - GESTION DU JEU

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité de remplacer la dotation gagnée par un produit d'une valeur égale ou supérieure, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de justes motifs, si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les sociétés organisatrices pourront annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

ARTICLE 9 - DROITS

Les images utilisées sur le site Internet www.ilgustotaliano.fr et www.delacre.fr les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeu déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LACTALIS FROMAGES et UNITED BISCUITS FRANCE.

ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

A partir des données collectées dans le cadre de ce jeu, un fichier sera constitué par les sociétés organisatrices pour la gestion du jeu.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de ce jeu, chaque participant qui le souhaite et qui a coché les cases prévues à cet effet peut être amené à recevoir, de la part des sociétés organisatrices et d'autres sociétés du groupe auquel LACTALIS FROMAGES et UNITED BISCUITS appartient, des courriers électroniques d'informations et offres promotionnelles sur leurs produits dont les produits à marque GALBANI et DELACRE. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant et s'ils sont concernés, d'un droit d'opposition à l'utilisation de leur données nominatives à des fins de prospection.

Les participants peuvent exercer leurs droits sur simple demande à LACTALIS FROMAGES - Service consommateur GALBANI, 53089 LAVAL Cedex 9 et/ou à UNITED BISCUITS France - Service consommateur, 27 route du Mortier Vannerie, BP 2407, 44124 VERTOU Cedex.

Toute demande d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles d'un participant devra impérativement être accompagnée d'une photocopie d'un titre d'identité de ce dernier portant sa signature manuscrite.

Le remboursement du timbre d'opposition à l'utilisation de ses données à des fins de prospection sera consenti à tout participant concerné qui en fera la demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP à l'adresse ci-dessus. Ce remboursement sera effectué selon tarifs postaux en vigueur pour une lettre prioritaire ou une lettre économique <20g (selon type de timbre utilisé par le participant pour l'envoi).

ARTICLE 11 - FRAIS DE REMBOURSEMENT

Les participants qui accèdent au site www.ilgustoitaliano.fr pour participer au jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, pourront se faire rembourser les seuls frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au jeu et/ou à la consultation du règlement complet, et ceci sur la base de 8 minutes de communication téléphonique locale en heure pleine pour la France Métropolitaine depuis et vers un poste fixe selon le tarif France Telecom en vigueur soit pour un forfait total de 0,31€ T.T.C (correspondant à la durée moyenne de connexion nécessaire à la consultation du règlement complet et/ou à l'inscription et à la participation au jeu).

Pour recevoir leur remboursement, les participants doivent adresser, sous pli suffisamment affranchi avant le 29/08/2014 minuit (cachet de la Poste faisant foi) leur demande écrite de remboursement de la (des) connexion(s) à « Opération GALBANI & DELACRE 2014 », 53096 LAVAL Cedex 9 :

1. en précisant sur papier libre leurs nom et prénom, leur adresse postale complète, leur adresse électronique, la date et l'heure de connexion pour la participation au jeu et/ou la date et l'heure de connexion pour la consultation du règlement complet,
2. en joignant impérativement copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès ou de toute autre commerce (cybercafé, etc.) faisant apparaître clairement la connexion ou les connexions à aux pages du jeu du site www.ilgustoitaliano.fr (les date(s) et heure(s) de connexion devront être entourées) ainsi qu'un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou un RIP (Relevé d'identité postale) ou un RICE (Relevé d'identité Caisse d'Épargne).

Timbre(s) d'envoi de la (des) demande(s) remboursé(s) selon tarifs postaux en vigueur pour une lettre prioritaire ou une lettre économique <20g (selon type de timbre utilisé par le participant pour l'envoi) sur demande écrite jointe ou adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 29/08/2014 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus. En cas de demande séparée, les participants devront obligatoirement y joindre un RIB, RIP ou RICE et indiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout autre accès Internet au site www.ilgustoitaliano.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait d'accéder au site www.ilgustoitaliano.fr pour participer au jeu n'occasionne aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits.

Les éventuels abonnements auprès des fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Toutes les demandes de remboursements illisibles, incomplètes, ne correspondant pas aux descriptifs ci-dessus, envoyées après le 29/08/2014 minuit (cachet de La Poste faisant foi), liées à une participation non conforme ou manifestement frauduleuses ne seront pas prises en compte.

Notamment, aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le remboursement des frais de participation susvisés sera effectué par virement dans un délai de 10 semaines à compter de la réception de la (des) demande(s).

Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse électronique et/ou même adresse postale et/ou même RIB/RIP/RICE) et par type de demande pour toute la durée du jeu.

ARTICLE 12 - SECURITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La participation au jeu implique donc la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Les sociétés organisatrices ne peuvent être tenues pour responsables de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par l'Internet.

Les sociétés organisatrices ne sauraient donc être tenues pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site www.ilgustoitaliano.fr. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de retard ou erreurs de transmission de courriers électroniques indépendants de leur volonté, de problème d'acheminement ou de perte des formulaires d'inscription, du courrier postal dans le cadre des demandes écrites de remboursement des frais de participation ainsi que sur l'envoi de la dotation.

Plus particulièrement, les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les sociétés organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer via le site www.ilgustoitaliano.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau,
- temps de transfert, accès aux informations mises en ligne et aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données,
- une erreur humaine ou d'origine électronique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux,
- la présence de virus sur le site www.ilgustoitaliano.fr et www.delacre.fr
- des risques d'interruption de la connexion.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

La loi applicable au jeu et à son règlement est la Loi Française.